



# COMMUNIQUÉ

BUREAU DE LA MAIRIE

---

Pour diffusion immédiate

## Reconversion des terres sur le site de Rabaska

### **LA VILLE DE LÉVIS S'OPPOSE À TOUTE MODIFICATION SYNONYME DE REPLI ÉCONOMIQUE**

---

Lévis, le 31 janvier 2014 – « Nous croyons que le statu quo demeure la meilleure façon de concilier le développement économique de la région avec la protection des intérêts agricoles. » C'est ce qu'a plaidé hier le maire de Lévis, monsieur Gilles Lehouillier, au terme d'une rencontre avec le facilitateur nommé par Québec chargé de recommander au gouvernement la vocation que devraient prendre les terres sur lesquelles était projeté Rabaska.

Il est important de préciser qu'en vertu de l'entente signée en 2007 avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), Rabaska s'engageait à ce que près de 50 % des terres lui appartenant, soit 80 hectares, conservent leur vocation agricole. « Cette entente, toujours valide, fait en sorte que le potentiel agricole de ce territoire n'est pas compromis; il est même très bien exploité. En contrepartie, nous souhaitons ardemment maintenir les possibilités que nous confère le zonage actuel dans l'éventualité où les conditions du marché gazier mondial redeviennent favorables et réaniment tout projet porteur », a ajouté monsieur Lehouillier.

Ce n'est pas d'hier que ce secteur stratégique entre la route 132 et l'autoroute Jean-Lesage est destiné à un développement industrialo-portuaire. Il a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs analyses au fil des années et a été soumis à de multiples consultations. Depuis les années 70, les gouvernements fédéral et provincial ont encouragé la venue d'un port en eau profonde et l'implantation d'industries à grands gabarits à condition qu'elles se conforment à des normes environnementales rigoureuses et qu'elles ne compromettent jamais la sécurité de la population et des communautés. Des objectifs d'aménagement et de développement sont maintenant intégrés dans les outils de planification de la Ville de Lévis et de la Communauté métropolitaine de Québec et sont réputés conformes aux orientations gouvernementales.

« Nous voulons que le zonage continue de refléter la philosophie d'accueil qui a toujours animé Lévis, la région de la Chaudière-Appalaches et la Communauté métropolitaine de Québec dans l'attraction de projets structurants. Nous exhortons le gouvernement du Québec à maintenir le statu quo qui fait déjà consensus dans la région », a conclu monsieur M. Lehouillier.

- 30 -

**Source :** Francis Martel  
Attaché de presse  
418 835-8241